

CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

SESSION 2022-1

RAPPORT DU JURY

La session de printemps 2022 des concours d'accès à l'Institut régional d'administration (IRA) de Bastia s'est déroulée de manière pleinement satisfaisante, avec un retour appréciable et apprécié à des conditions normales d'organisation, allégées de contraintes sanitaires.

Les membres du jury tiennent à exprimer leurs chaleureux remerciements à l'équipe de l'IRA de Bastia, qui a mis en place une organisation hors pair, et leur a apporté un soutien sans faille. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à Christel Virgitti et Didier Grassi, en charge des concours. Leur engagement et leur professionnalisme ont permis aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions, et aux membres du jury de travailler dans un cadre sécurisé, et très serein.

1) Le jury

Comme lors des sessions précédentes, les commissions ont été composées avec l'objectif :

- D'une composition équilibrée entre femmes et hommes ;
- D'une diversité d'expérience et d'appartenance à des administrations et univers professionnels différents (administrations centrales, services déconcentrés de l'État, établissements publics d'enseignement, collectivités territoriales), au sein desquels les attachés d'administration de l'État sont susceptibles d'exercer.

Tous les membres du jury ont participé à une formation permettant d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de renforcer la cohérence des approches, afin d'assurer aux candidats une équité de traitement, et de prévenir des situations potentiellement difficiles. Cette formation a été l'occasion d'échanges très fructueux entre membres de jurys expérimentés et membres de jurys plus récents, qui ont contribué au déroulement très professionnel et harmonieux des épreuves orales, tout comme à la collégialité des approches.

Les temps de concertation entre membres du jury en amont et pendant l'épreuve orale ont été très précieux pour que l'ensemble des membres ait la même vision des attendus de l'épreuve et de son évaluation.

2) Le déroulement des épreuves

- Les deux épreuves écrites d'admissibilité (cas pratique et questionnaire à choix multiple) se sont tenues, pour les concours des différents IRA, le 23 mars 2022.
- L'épreuve orale d'admission s'est déroulée à Bastia entre le 30 mai et le 3 juin 2022. 13 auditions ont eu lieu en visioconférence depuis des locaux administratifs (préfectures, sous-préfectures) pour des candidats ultramarins, ou bénéficiant d'un

certificat médical *ad hoc* ; elles se sont déroulées dans des conditions techniques et d'échange entre candidats et membres du jury satisfaisantes.

77 postes étaient proposés : 39 postes pour le concours externe, 30 postes pour le concours interne et 8 postes pour le 3^e concours.

2.1- Les épreuves écrites d'admissibilité :

- **Déroulement**

Les épreuves écrites se sont parfaitement déroulées, avec l'appui des centres d'examen métropolitains et ultramarins. Les futurs candidats trouveront dans ce rapport du jury, comme dans les précédents, des constats qu'ils pourront transposer dans le cadre des prochaines sessions.

- **Candidatures**

Le nombre de candidats inscrits est légèrement en progression par rapport aux concours précédents, enrayant la baisse significative constatée les années précédentes pour les trois concours, avec 1237 candidats à la session de printemps 2022 (1169 candidats à la session 2021-2).

=> Pour le concours externe, 718 candidats ont été admis à concourir, soit une augmentation de 11 % (après une baisse de 22,9% par rapport à la session 2021-2).

=> Une quasi-stabilité a pu être constatée pour le concours interne (446), limitant le mouvement de baisse continue effectif depuis 2018, qui interroge l'ensemble des administrations publiques sur les perspectives de promotion de la mobilité et les leviers d'évolution de carrière de leurs agents de catégorie B et C.

=> S'agissant du 3^{ème} concours, la légère baisse de candidats précédemment constatée s'amplifie à cette session (73 admis à concourir, soit 16 de moins qu'à la session précédente - 18 %).

Le ratio présents aux épreuves/admis à concourir est également en hausse pour la session du printemps 2022. Il s'élève à 52,22 % pour les trois concours : soit 54,60 % présents au concours externe, 49,78 % au 3^{ème} concours interne, 43,84 % au 3^{ème} concours (contre 49,79% en 2021 de présents).

Si, comme à chaque session le nombre de candidats inscrits à l'IRA de Bastia reste inférieur à celui des autres IRA (1237 candidats admis à concourir à l'IRA de Bastia ; 1450 en moyenne par IRA), le ratio présents /admis à concourir (52, 22 %) progresse assez fortement (49,79% à l'IRA de Bastia lors du précédent concours) et reste supérieur au taux de 47,43 % constaté pour tous les IRA. Cela augmente *de facto* le taux de sélectivité, chaque établissement offrant le même nombre de postes. L'IRA de Bastia reste, à cette session, le plus sélectif des cinq IRA, avec 6,7 candidats présents aux épreuves d'admissibilité pour 1 poste (8,4 contre 6,5 en 2021

en moyenne pour chaque IRA), modulo le 3ème concours, nettement moins sélectif (4) que les autres concours.

Données statistiques des 3 concours d'entrée à l'IRA de Bastia Session 2022-1			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre de postes offerts	39	30	8
Nombre de candidats admis à concourir	718	446	73
Nombre moyen de candidats admis à concourir par IRA (moyenne des 5 IRA)	876.8	487.20	86,20
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	392	222	32
Ratio admis à concourir/présents IRA de Bastia	54,60%	49,78%	43,84%
Ratio admis à concourir/présents pour les 5 IRA	47,42%	47,45%	46,40%
Taux de sélectivité IRA de Bastia (nombre de candidats pour 1 poste)	10,1	7,4	4

- **Résultats des 3 concours**

Pour le concours externe :

34 candidats ayant obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Une copie de l'épreuve de cas pratique a été écartée pour cause de rupture d'anonymat, entraînant l'élimination d'un candidat.

Le dernier candidat admissible a obtenu 81.60 points (soit 11.66/20).

=> 107 candidats ont été déclarés admissibles. 87 se sont présentés à l'oral. 39 ont été déclarés admis. 11 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

Pour le concours interne :

40 candidats ayant obtenu une note éliminatoire au QCM n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 65.45 points (soit 9,35/20). 86 candidats ont été déclarés

admissibles. 77 se sont présentés à l'oral. 30 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 5 noms.

Pour le 3^e concours :

4 candidats ayant obtenu une note éliminatoire au QCM n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 56.91 points (soit 8.13/20). 22 candidats ont été déclarés admissibles. 20 se sont présentés à l'oral. 8 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 4 noms.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2021-2			
Résultats			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre de candidats admis à concourir	718	446	73
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	392	222	32
Nombre de candidats admissibles	107	86	22
Barre d'admissibilité	81,60 points (Soit 11,66/20)	65,45 points (Soit 9,35/20)	56,91 points (Soit 8,13/20)
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	87	77	20
Barre d'admission	176,42 (Soit 12,60/20)	164,57 (Soit 11,76/20)	174,50 (Soit 12,46/20)
Nombre de candidats admis en liste principale	39	30	8
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	11	5	4

➤ L'Épreuve de cas pratique

L'épreuve de cas pratique est ainsi définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 : « La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'État. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière

argumentée et organisée. La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel ».

Le sujet consistait en la rédaction d'une note à l'attention du préfet relative au développement des Zones à faibles émissions-mobilités, dressant les enjeux, l'état des lieux, les leviers pour inciter les collectivités territoriales à adhérer à la démarche et les actions concrètes à développer. Il était demandé, dans l'énoncé, que les candidats formulent des propositions favorisant ainsi l'engagement des acteurs, notamment les collectivités locales dans la démarche. Deux annexes devaient également être proposées, au choix parmi quatre propositions.

Un seul cas de rupture d'anonymat a été constaté, pour le concours externe, provoquée par l'indication, dans le timbre de la note demandée (« affaire suivie par ... »), du nom de la personne. Le jury rappelle que l'apposition de signes distinctifs dans une copie entraîne l'élimination des candidats, comme indiqué dans la première page de l'énoncé : « *il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie (exemples non limitatifs : identité, initiales, n° de candidat ou d'anonymat, lieu du centre d'épreuves, signature)* ».

Cette épreuve, commune aux trois concours, a été évaluée selon des modalités légèrement différenciées selon les catégories de candidats, conformément aux grilles d'évaluation en ligne sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/attentes-jury>.

Pour le jury, les meilleures copies présentent :

- une note synthétique complète, les enjeux du sujet ;
- une analyse structurée des enjeux, du diagnostic, et les pistes proposées ;
- une suite logique des idées, au plan lisible et clair.

Les notes opérationnelles, au regard d'une prise de décision, ont été particulièrement appréciées. Les copies proposant des annexes cohérentes avec la note, et opérationnelles, y compris celles qui ont pris une forme plus originale (schéma) ont été valorisées.

Concours externe

Sur 392 copies : 233 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (59.43%), dont 16 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (6.87%). 151 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (38.52%). 8 ont obtenu une note inférieure à 5 (2.04%). La meilleure note est 17,85/20 (après péréquation).

Concours interne

Sur 222 copies : 104 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (46.84%), dont 3 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (2,88%). 108 ont obtenu une note entre 5/20 et 10/20 (48.65 %).

Aucune copie n'a obtenu une note inférieure à 5. La meilleure note est 15,53 /20 (après péréquation).

3^e concours

Sur 32 copies : 11 ont obtenu une note supérieure à 10 (34.37%). 21 ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 (65.62%). Aucune copie n'a obtenu de note inférieure à 5. La meilleure note est 15/20.

Épreuve de cas pratique			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre total de copies	392	222	32
Copies ayant obtenu plus de 10/20	233	104	11
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	16	3	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	151	108	21
Copies ayant obtenu moins de 5/20	8	0	0
Meilleure note	17,85	15,53	15
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	10,56	9,59	9,46
Moyenne sur 20 (candidats classés)	10,88	10	9,46
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	6,97	8,14	-

Recommandations aux candidats :

=> Pour l'épreuve écrite, la maîtrise du temps est un paramètre indispensable que les candidats doivent mieux appréhender dans leur préparation pour éviter de rendre une copie déséquilibrée.

=> Les candidats sont invités à veiller à la rédaction et la cohérence de leurs annexes, qui doivent devenir une valeur ajoutée. Une présentation aérée, une écriture lisible, une ponctuation adaptée sont essentielles pour faciliter la compréhension du fond. Une attention des candidats doit également être portée à l'orthographe et la syntaxe, souci qui doit être constant chez des candidats qui aspirent à des fonctions de cadre.

=> Les annexes (ou leur absence) laissent trop souvent le sentiment que le candidat les néglige ou manque de temps, ce qui impacte fortement la note finale de la copie. Or le contenu et la cohérence des annexes sont une indéniable valeur ajoutée de la note.

=> L'exercice de cas pratique permet d'évaluer le positionnement, en situation professionnelle, du candidat dans des fonctions de cadre administratif, en réponse à une

commande précise, et sa capacité à identifier les enjeux, et à être force de proposition, au-delà de l'exercice de synthèse. La paraphrase voire la copie de passages entiers des documents fournis ne peuvent en aucun cas constituer la note de cas pratique, qui doit reposer sur l'analyse des enjeux du sujet par les candidats, et la formulation de pistes d'action.

Une courte introduction permet de situer les enjeux du sujet et de rappeler l'objet de la commande.

➤ **Le questionnaire à choix multiple**

La phase d'admissibilité des concours d'accès aux IRA comporte une épreuve de questionnaire à choix multiple régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019 : « *La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I* ».

Pour la session 2022-1, l'épreuve de QCM comportait 120 questions, ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 60 questions ;
- Finances publiques : 20 questions ;
- Questions européennes : 20 questions ;
- Culture numérique : 20 questions.

Considérant, lors de sessions précédentes, le fort taux d'élimination de candidats n'obtenant pas une note égale ou supérieure à 5/20 à cette épreuve, le barème du QCM a été modifié en 2021, la session de printemps étant la 2ème session de concours depuis cette modification du barème :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : - 0,5 point (au lieu de -1 point précédemment)

En outre, toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ces informations ont fait l'objet d'une note de cadrage, mise en ligne sur le portail de la fonction publique, attirant particulièrement l'attention des candidats sur ce barème.

La modification du barème, sans doute ajoutée à une meilleure préparation des candidats à cette épreuve, dans l'apprentissage de savoirs et dans la méthodologie, a permis d'obtenir globalement des résultats plus satisfaisants et d'éviter un trop grand nombre d'éliminations.

Concours externe

Sur 392 copies, 148 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (37.75%), dont 6 a obtenu une note supérieure à 15. 218 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (55.61%). 26 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20 et n'ont donc pas été classées (6.63%). La meilleure note est 18/20.

Concours interne

Sur 222 copies : 39 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (17.56%). 143 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (64.41%). 40 ont obtenu une note inférieure à 5 et n'ont donc pas été classées (18%). La meilleure note est 14,50/20.

3^e concours

Sur 32 copies : 9 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (28.12%). 28 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (87.5%). 4 ont obtenu une note inférieure à 5/20 (12.5%) et n'ont donc pas été classées. La meilleure note est 13.83/20.

Épreuve de questionnaire à choix multiple			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre total de copies	392	222	32
Copies ayant obtenu plus de 10/20	148	39	9
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	6	0	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	218	143	28
Copies ayant obtenu moins de 5/20	26	40	4
Pourcentage des copies non classées	8,16%	22,07%	12,50%
Meilleure note	15,83	14,50	13,83
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	9,12	7,42	8,67
Moyenne sur 20 (candidats classés)	9,53	8,31	9,32
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	4,45	4,29	4,06

Dans l'épreuve de questionnaire à choix multiple, un socle minimal de savoirs est attendu de manière à évaluer non seulement l'expérience acquise en formation initiale ou au cours du parcours professionnel, mais aussi une préparation au concours qui témoigne d'un intérêt pour la fonction et l'action publiques.

Le jury constate avec satisfaction que, au-delà de la modification du barème, les taux de bonnes réponses, qui s'étaient considérablement améliorés en 2021 par rapport aux sessions précédentes, restent à un niveau satisfaisant, notant une progression des bons résultats sur les questions numériques, dans une moindre mesure sur les questions budgétaires et financières et des difficultés plus importantes sur les questions européennes.

=> Le jury encourage les candidats à travailler ces questions qui seront essentielles dans leur environnement de travail.

=> Le jury réaffirme la nécessité de préparer et réviser l'épreuve de QCM, la seule expérience professionnelle et les seules connaissances supposées n'étant pas suffisantes pour l'aborder. La connaissance des quatre domaines proposés – culture administrative et juridique, finances publiques, questions européennes et culture numérique – est indispensable pour appréhender pleinement les exigences requises pour exercer les fonctions d'attaché d'administration de l'État.

2) L'Épreuve orale d'admission

31 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral (20 pour le concours externe, 9 pour le concours interne, 2 pour le 3^e concours), les résultats d'autres concours venant d'être publiés (concours d'inspecteur des finances publiques notamment). 4 candidats n'ont pas jugé utile de prévenir le jury et le service des concours de leur absence. Le jury s'est interrogé sur les motivations des candidats admissibles qui ne se sont pas présentés à l'oral : principalement, pour les candidats au concours externe, ce sont des réussites à d'autres concours (contrôleur et inspecteur DGFIP), ou des contrats à durée indéterminée.

On note également, pour les autres concours, une justification importante pour des raisons familiales ou de santé.

Concours externe

107 candidats étaient admissibles, 87 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 17.05/20 ; la note la plus basse est 7/20. La moyenne est de 12.01/20. 67 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (soit 77 %), dont 13 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (14.94 %). 20 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (soit 23%).

Concours interne

86 candidats étaient admissibles. 77 candidats se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 18.69/20 ; la note la plus basse est 6.61/20. La moyenne est de 11.86/20. 56 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (72.72 %), dont 11 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (14.30 %). 21 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (27.27 %).

3^e concours

22 candidats étaient admissibles. 20 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée est 19/20. La note la plus basse est 7/20. La moyenne est de 12.82/20. 15 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (75 %), dont 7 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20 (35 %). 4 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (20 %).

Épreuve d'admission (entretien avec le jury)			
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Nombre de candidats admissibles	107	86	22
Nombre de candidats présents	87	77	20
Notes au-dessus de 10/20	67	56	15
<i>Dont notes égales ou supérieures à 15/20</i>	13	11	7
Notes inférieures à 10/20	20	21	4
<i>Dont notes inférieures à 5/20</i>	0	0	0
Note la plus élevée (sur 20)	17,05	18,69	19
Note la plus basse (sur 20)	7	6,61	7
Moyenne (sur 20)	12,01	11,86	12,82

L'épreuve orale permet d'évaluer les capacités des candidats en termes de savoir-être et d'aptitudes managériales, dans un contexte de présentation, d'entretien et de questionnements. Au-delà des questions précises de connaissances, cette épreuve permet de montrer des capacités à présenter un point de vue, à argumenter, à se positionner dans un environnement de travail, en interaction avec toutes les parties prenantes.

Pour les 3 concours, les candidats ont été accueillis et mis à l'aise, afin qu'ils puissent participer à l'épreuve dans de bonnes conditions. Les membres du jury ont veillé à se présenter, et à préciser le déroulé de l'épreuve et son timing.

Le jury a également scrupuleusement veillé à maintenir une égalité de traitement absolue entre les candidats en imposant à chacun des règles identiques (respect du temps de présentation ; équilibre des questions portant tant sur le parcours, que sur les connaissances ou le projet professionnel ; fin des échanges à l'issue des 30mn).

Évaluation du Jury et recommandations :

Concours externe

Le jury souligne le niveau général correct des candidats au concours externe, même s'il recouvre de vraies disparités. La plupart des candidats étaient bien préparés à l'épreuve, connaissent les fondamentaux et étaient en mesure de présenter un projet professionnel réfléchi. Les candidats ont très majoritairement respecté les 5 minutes de présentation.

Le jury a toutefois noté des lacunes notamment sur la gestion financière de l'État (PLF). Un certain nombre de candidats ont également plus de mal à prendre de la hauteur et de se positionner véritablement comme futur attaché.

Parmi les candidats, aux côtés de vrais externes, un certain nombre sont déjà en poste dans une administration, ou ont pu y acquérir une expérience, sans toujours montrer une connaissance suffisante des administrations ou ils ont pu exercer.

Beaucoup de candidats ont par ailleurs parfois du mal à se projeter sur l'après IRA. Une grande partie des candidats a une formation initiale dans le domaine juridique. Même s'il peut être difficile pour un candidat du concours externe de se projeter sur l'ensemble des missions proposées à la sortie de l'IRA, il conviendrait de s'intéresser à l'ensemble des postes offerts. Le jury a fini par se lasser des projets professionnels tels que « chargé de mission » ou bien « attaché dans un service juridique d'une administration centrale ». Le projet professionnel de travailler dans les politiques publiques de la ville est également assez récurrent.

Les mises en situation professionnelle proposées s'inscrivent la plupart du temps dans une problématique qu'il convient de dégager afin de pouvoir comprendre l'enjeu de la situation et d'y répondre de manière adéquate (grands principes du service public, droits et obligations des fonctionnaires, management ...) Les réponses attendues ne sont pas forcément uniques mais doivent faire preuve de bon sens et de réalisme.

Quelques candidats ont pu marquer le concours par l'excellence de leur parcours, de leur présentation et la réflexion qui les avaient amenés à définir leur projet professionnel.

=> Pour réussir l'épreuve, les candidats doivent comprendre ce qu'est l'IRA et les métiers qui sont proposés à l'issue de la scolarité, dans les différents univers, et notamment s'intéresser aux postes offerts au sein du ministère de l'éducation nationale.

=> Le jury tente de détecter lors de l'épreuve la capacité des candidats à se positionner en tant que cadre. Les remarques du type « les agents vont m'obéir car c'est moi le chef » sont à bannir et démontrent que le candidat n'a pas suffisamment approfondi sa réflexion sur le rôle d'encadrant.

Il ne faut également pas hésiter à assumer un positionnement. Certains candidats ont tendance à être trop timides lorsque le jury tente de les questionner sur leur opinion sur une réforme par exemple, afin d'apprécier son raisonnement.

Concours Interne :

Le jury a constaté des disparités de niveaux et de préparation des candidats. Si certains disposent d'une vision claire de leur métier et envisagent leur avenir dans la fonction publique avec lucidité, d'autres ne semblent pas s'être interrogés sur le sens de leur démarche ou sur les enjeux auxquels l'État et sa fonction publique sont confrontés.

La plupart des candidats ont bien préparé leur présentation, en respectant le temps imparti de cinq minutes, dans une forme généralement classique et donc peu risquée, permettant d'évoquer les études, les expériences professionnelles et les motivations. Si les fiches individuelles de renseignement et les dossiers RAEP ont été convenablement remplies, les candidats peuvent au contraire profiter de ce temps d'expression pour compléter ou expliciter à l'oral les informations données par écrit.

A côté d'excellentes candidatures, de trop nombreux candidats présentent des lacunes en termes de connaissances administratives générales, de politiques publiques, et ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances fondamentales, dans des domaines relevant pourtant de leur activité ou revendiqués dans leur présentation ou leur projet professionnel (budget et finances publiques, droit administratif, politique publique visée, achat public). De même, trop souvent, l'actualité administrative n'est pas maîtrisée. Certains candidats ne semblaient pas en mesure de resituer leur activité professionnelle dans la perspective de l'organisation dans laquelle elle se déploie ou de la politique publique qu'elle sert et qu'elle contribue à mettre en œuvre. Tel candidat déclarant s'intéresser à la discipline budgétaire n'est pas en mesure de déployer les acronymes PLF ou LFI. Là, tel autre travaillant sur les politiques de réinsertion post-carcérale, ne porte qu'un regard extrêmement parcellaire et candide sur les politiques pénales et semble s'interdire tout regard critique sur ces questions, ignorant jusqu'aux chiffres de la récidive. Un autre candidat n'est pas en mesure de répondre à une question sur les transformations et réformes en cours dans son propre ministère, ni même dans sa propre direction.

La méconnaissance des politiques publiques, y compris celles qui relèvent de l'environnement professionnel connu des candidats, ou des métiers interrogent le jury à la fois sur les formations suivies, et sur la maturité et la motivation du projet professionnel. Le positionnement comme attaché d'administration doit également amener les candidats admis ou non à s'interroger sur les règles déontologiques ou éthiques du futur fonctionnaire de catégorie A.

De même, la mobilité mériterait d'être mieux intégrée dans les objectifs des candidats.

D'une manière générale, les candidats s'intéressent trop peu aux environnements professionnels dans lesquels ils sont susceptibles d'être affectés à la sortie de l'IRA. C'est notamment le cas de l'éducation nationale, qui propose de nombreux postes, et dont la majeure partie des candidats n'a pas su évoquer ni l'actualité ni le fonctionnement. Trop de candidats ont une vision imparfaite voire faussée des fonctions d'attaché et ne sont pas préparés à la diversité des postes proposés.

Le jury n'attend pas des candidats qu'ils connaissent tous les textes législatifs et réglementaires, le détail de la comptabilité publique ou des politiques publiques en œuvre, mais qu'ils montrent leur capacité à inscrire un sujet dans un contexte plus général, à faire le lien avec d'autres thématiques qu'ils maîtrisent mieux, à chercher une information qui leur manque, à solliciter le bon service ou le bon interlocuteur. Des sujets tels que la laïcité, les droits et obligations des fonctionnaires ou l'obligation de réserve ne doivent faire l'objet d'impasses ou d'approximations. La connaissance de l'actualité de la fonction publique, comme des thématiques budgétaires et financières témoigne également d'un intérêt personnel pour les métiers auxquels on aspire.

=> Le jury invite les candidats :

- à prendre connaissance de l'ensemble des univers professionnels ouverts à l'issue de la scolarité à l'IRA et à adopter une position ouverte et renseignée sur leur projet professionnel, correspondant à la réalité des parcours qu'ils sont susceptibles de connaître au cours de leur vie professionnelle en tant qu'attaché d'administration de l'État ;

- à montrer curiosité et ouverture d'esprit : le jury ne cherche pas à mettre en difficulté les candidats, et les questions posées n'ont d'autres buts que d'ouvrir la possibilité d'une discussion avec les candidats, que les membres du jury souhaitent la plus approfondie possible, afin d'être en mesure d'évaluer les connaissances, la capacité d'analyse, la force de conviction des candidats qu'il reçoit ;

- à maîtriser un socle de connaissances sur ce qu'ils mentionnent dans le RAEP, à s'intéresser à la vie de leur administration d'origine et à progressivement élargir le champ de leur préparation en étudiant les grands mouvements qui traversent la fonction publique

- à mieux se préparer aux mises en situation. Le jury rappelle qu'il est essentiel de maîtriser les fondamentaux des droits et obligations des fonctionnaires, mais également que de nombreuses mises en situation font d'abord appel à leur bon sens. Par ailleurs, si la bienveillance, le « management participatif », le dialogue, l'écoute sont des vertus partagées par la quasi-totalité des candidats, il importe également de démontrer des capacités à prendre des décisions, parfois rapidement, et à s'affirmer comme responsable d'équipe.

=> Le jury invite également les candidats à travailler leur expression orale. Tout bienveillant qu'il soit, il a pour charge de départager des personnes susceptibles d'exercer des fonctions de management et de représentation, parfois à un haut niveau de responsabilité. Les propos trop familiers – tels que « on s'est pris la tête », « ouais », « je botte en touche » – sont à bannir, de même que les imprécisions grammaticales ou de vocabulaire.

=> Enfin, le jury estime pertinent de mettre en valeur des activités personnelles, une pratique sportive ou culturelle, un engagement associatif, en les liant aux aptitudes attendues de la part d'un attaché.

3ème concours :

Le jury note la présence de candidats aux parcours très diversifiés, et parmi eux, pour certains, des profils particulièrement intéressants, brillants, et motivés.

Les candidats qui se démarquent ont su mettre en avant la cohérence de leur projet, de se projeter dans les savoir-être d'un cadre A et dans la maîtrise de connaissances administratives générales (marchés publics, statuts, comptabilité publique, etc..)

Il se dégage deux catégories de candidats dans cette épreuve orale :

- Les candidats déjà fonctionnaires : de manière générale, le jury a pu constater un manque de connaissances de l'environnement administratif même dans leur secteur d'activité, témoignant d'un besoin de renforcer les connaissances pour être « armé » à passer un concours de catégorie A. Ceux qui se démarquent très favorablement sont les candidats qui ont montré une culture et une maîtrise des connaissances administratives au-delà de leur spécialité.
- Les candidats sans expériences professionnelles dans le secteur public, qui souvent sont en reprise d'études. Cela a souvent été un plus pour étoffer leurs connaissances administratives, et le jury a noté la présence de candidats très motivés.

Dans un certain nombre de RAEP toutefois, le projet professionnel n'était pas évoqué, ce qui est étonnant venant de candidats en reconversion.

Un nombre encore important de candidats ont là encore fait l'impasse sur la connaissance des enjeux et des métiers de l'Éducation Nationale, l'un des plus importants employeurs publics.

=> La préparation doit intégrer aussi les connaissances académiques des différents environnements publics. Une connaissance insuffisante des politiques publiques ou des métiers interroge le jury sur la maturité et la motivation du projet professionnel.

=> Le positionnement comme attaché d'administration doit également amener les candidats admis ou non à s'interroger sur les règles déontologiques ou éthiques du futur fonctionnaire de catégorie A.

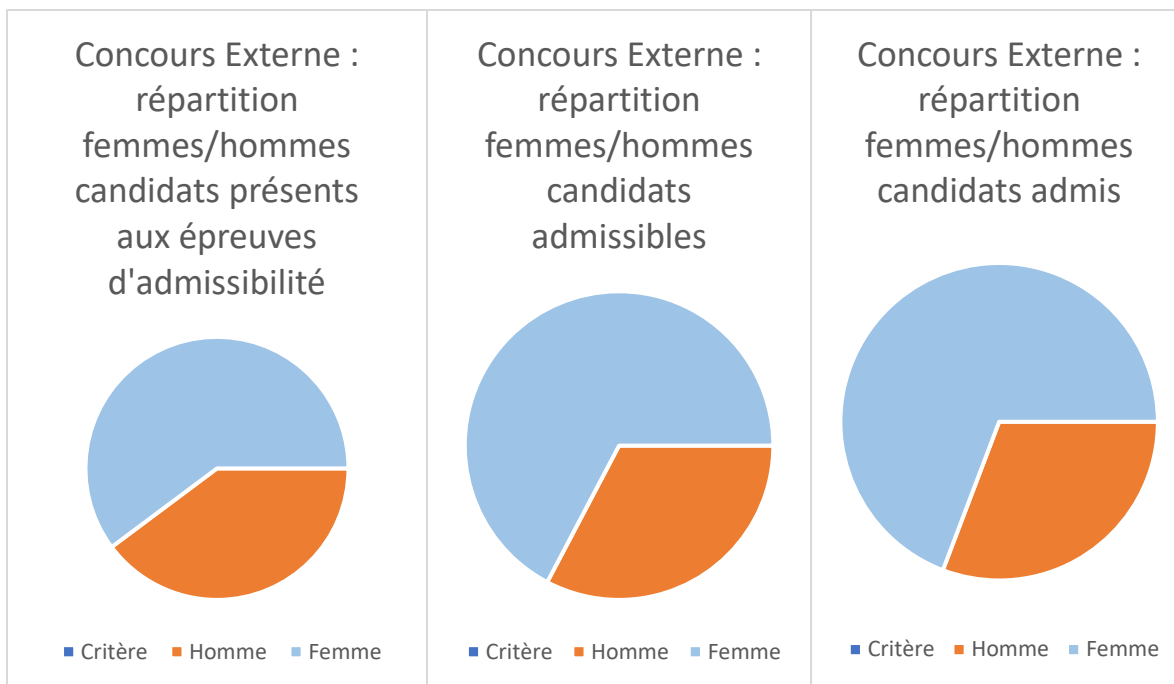
3. Les lauréats des trois concours

L'équilibre Femmes/ Hommes

Les résultats se traduisent par une présence féminine toujours forte, paritaire pour le 3ème concours, et des résultats aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves orales d'admission très encourageants.

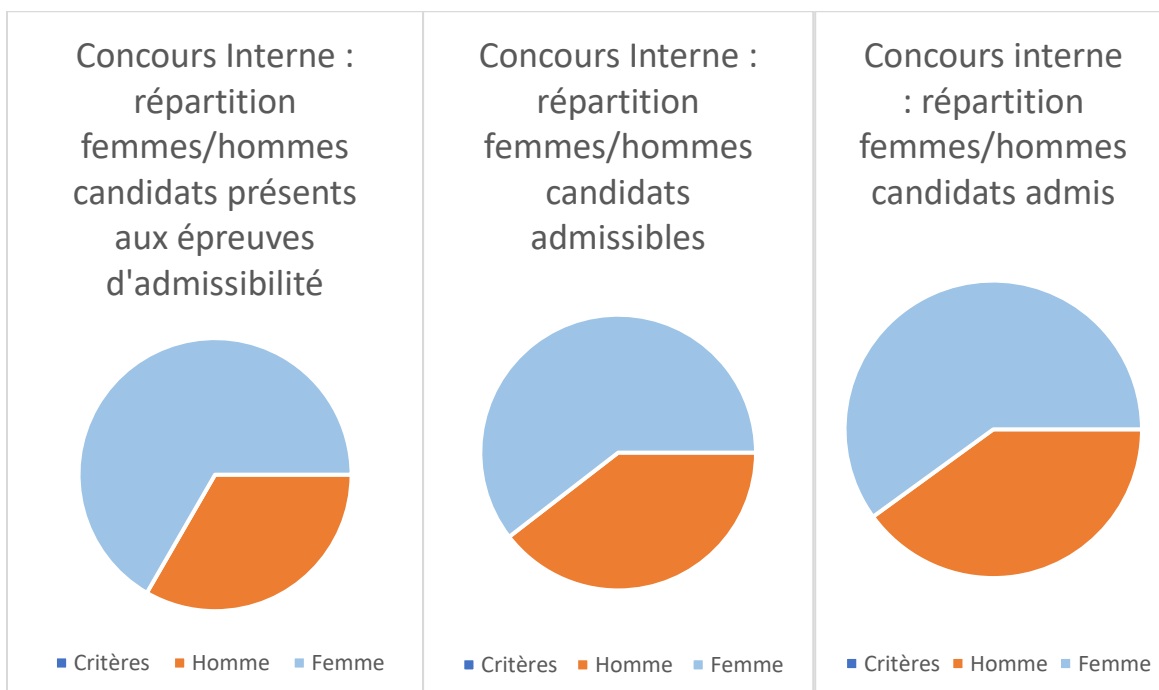
Concours Externe :

236 femmes (60 %) et 156 hommes (40 %) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 107 candidats admissibles, 72 étaient des femmes (67 %) et 35 étaient des hommes (33 %). Parmi les candidats admis, 27 étaient des femmes (69 %) et 12 étaient des hommes (31 %)



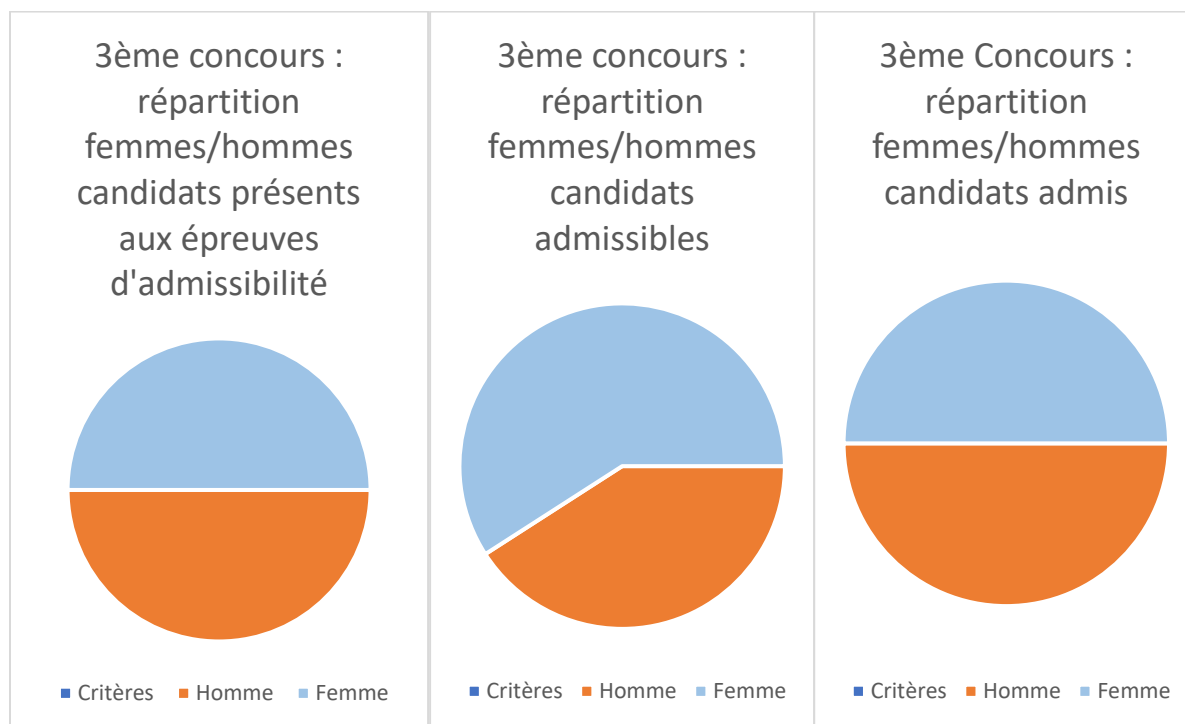
Concours Interne :

148 femmes (67 %) et 74 hommes (33 %) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 86 candidats admissibles, 52 étaient des femmes (60 %) et 34 étaient des hommes (40 %). Parmi les candidats admis, 18 étaient des femmes (60 %) et 12 étaient des hommes (40 %)



3^{ème} Concours :

16 femmes (50 %) et 16 hommes (50 %) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 22 candidats admissibles, 13 étaient des femmes (59 %) et 9 étaient des hommes (41 %). Parmi les candidats admis, 4 étaient des femmes (50 %) et 4 étaient des hommes (50 %).



Comme dans les précédentes sessions, les femmes sont largement majoritaires parmi les inscrits, les présents, les admissibles et les admis. Pour le 3^{ème} concours, la répartition est plus équilibrée que lors de précédentes sessions.

La part des femmes présentes aux épreuves d'admissibilité est en effet majoritaire pour les 2 1^{ers} concours, paritaire pour le 3^{ème} concours. Celle des femmes admises est sensiblement plus importante pour le concours externe, passe de 67 % à 60 % pour le concours interne, reste stable à 50 % pour le 3^{ème} concours, les résultats des épreuves orales n'ayant pas défavorisé, au contraire, les candidates.

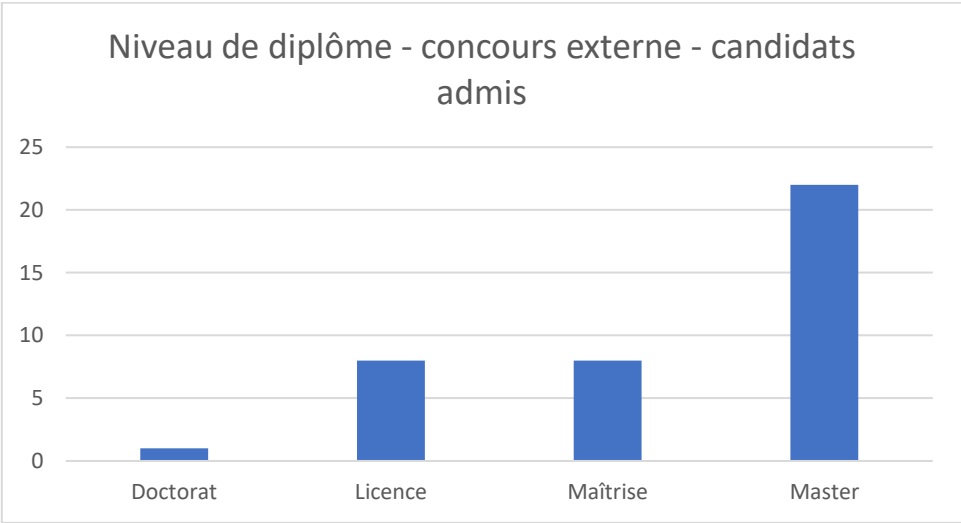
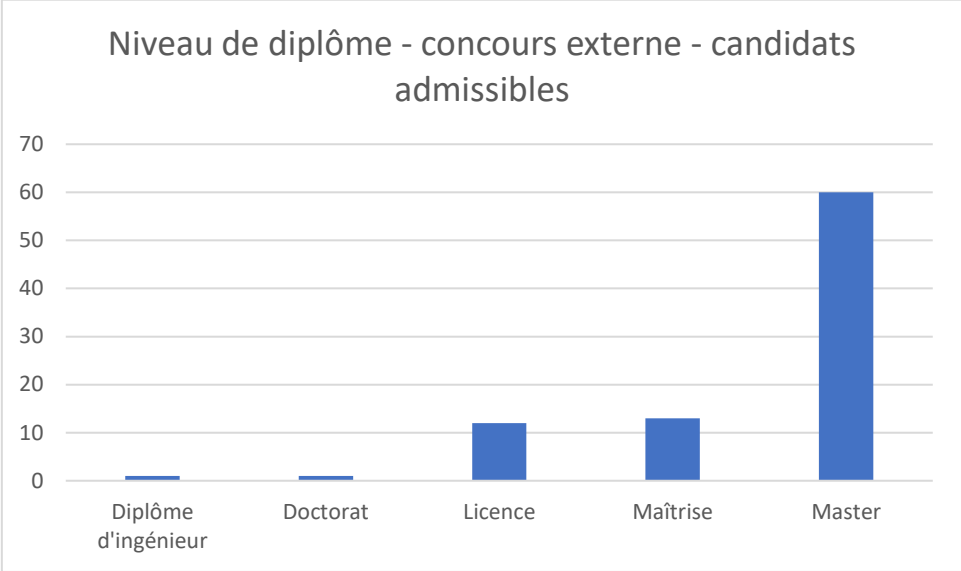
L'origine des lauréats

Concours externe

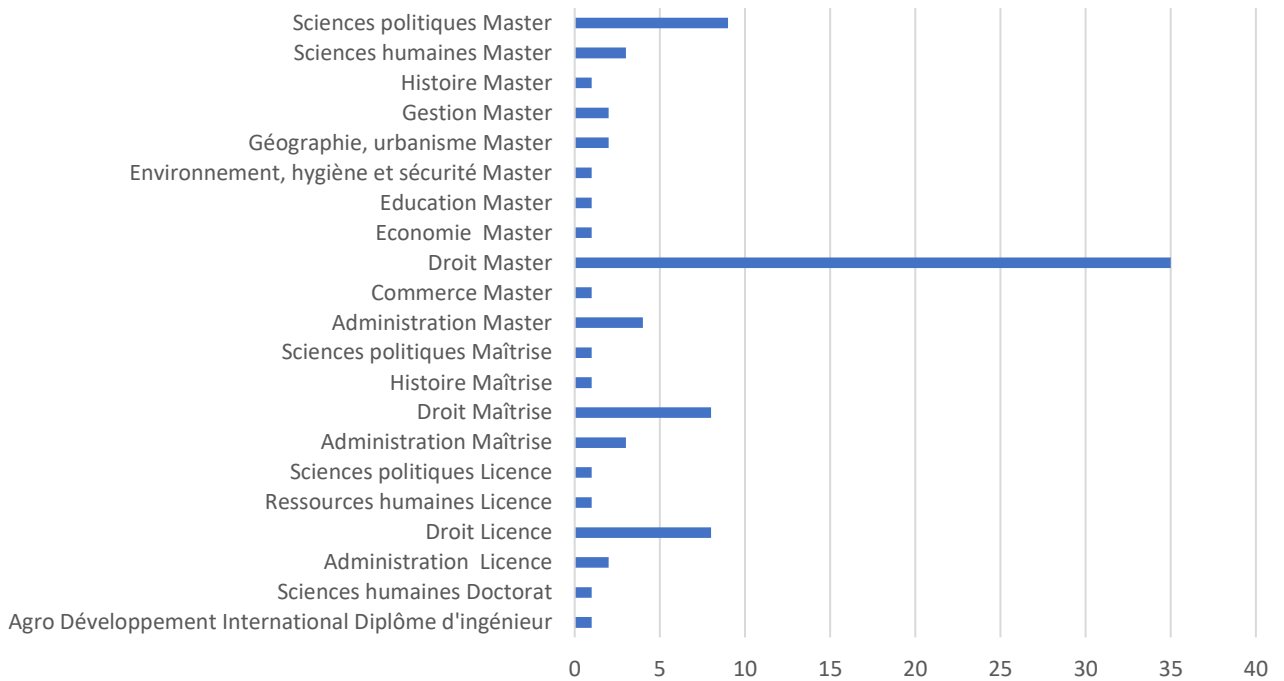
La majorité des candidats présents à l'épreuve orale a un niveau de formation initiale de niveau Master (69 %)

À l'issue des épreuves orales, la part des lauréats titulaires d'un Master reste stable (56%). les candidats disposant d'un diplôme de niveau licence ou Master 1 est à 37 % de présents, 29 % d'admissibles et 41% d'admis. À l'inverse, on peut noter la présence d'un seul candidat titulaire d'un doctorat, reçu en liste principale ce qui interroge sur l'attractivité et les possibles perspectives de carrières des docteurs dans la filière administrative au niveau A-type.

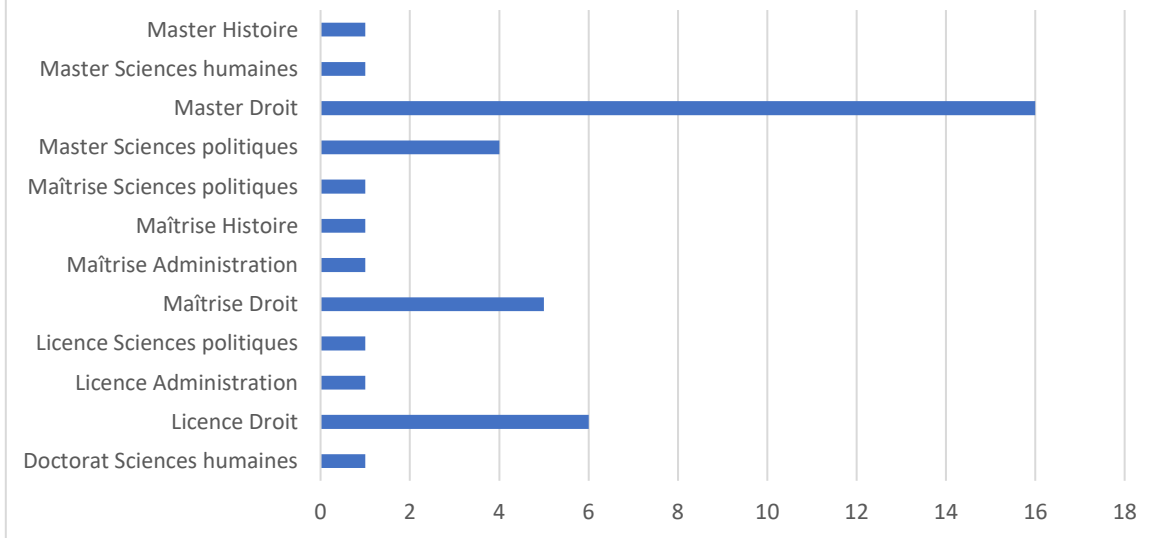
Pour l'admission, les candidats qui ont pu faire valoir une courte expérience professionnelle de stage ou post-diplôme ont su faire valoir cet atout lors de l'épreuve orale.



Diplômes et spécialités - concours externe - candidats admissibles

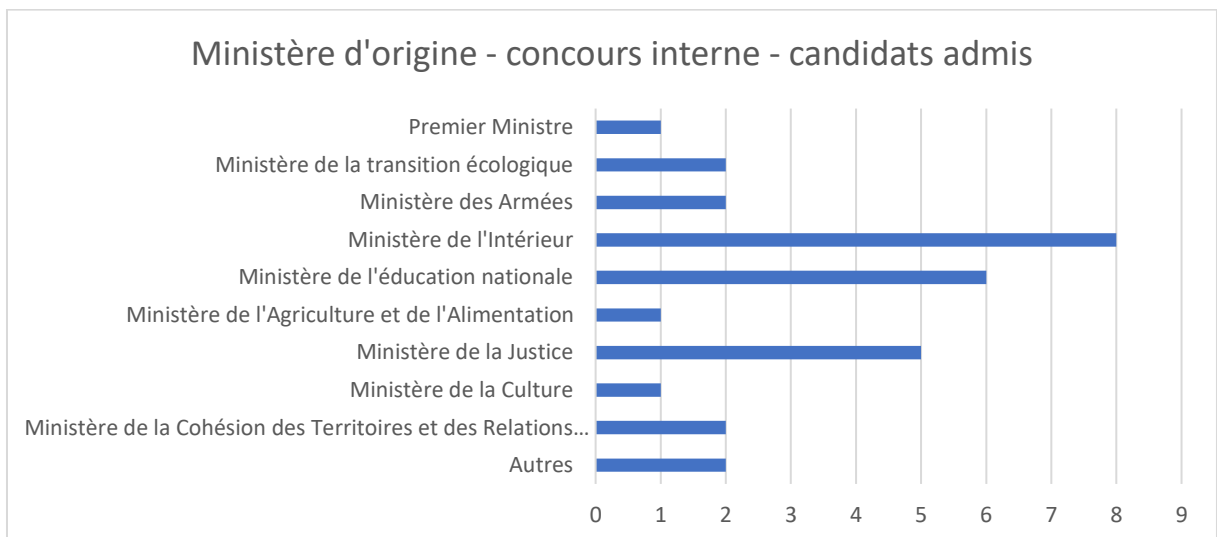
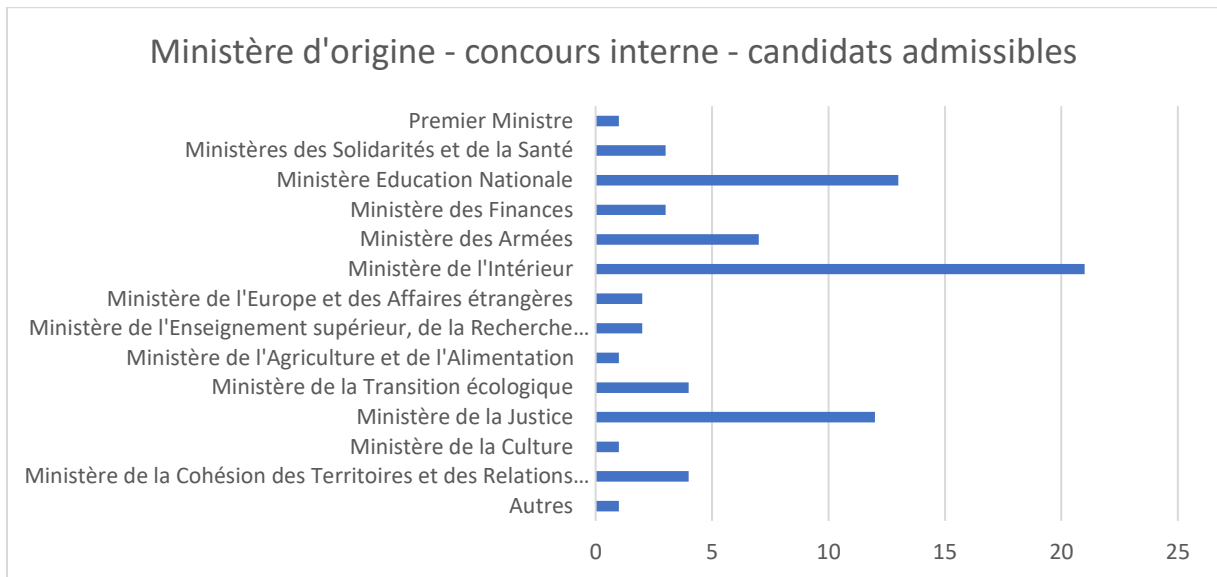


Diplômes et Spécialités - concours externe - candidats admis

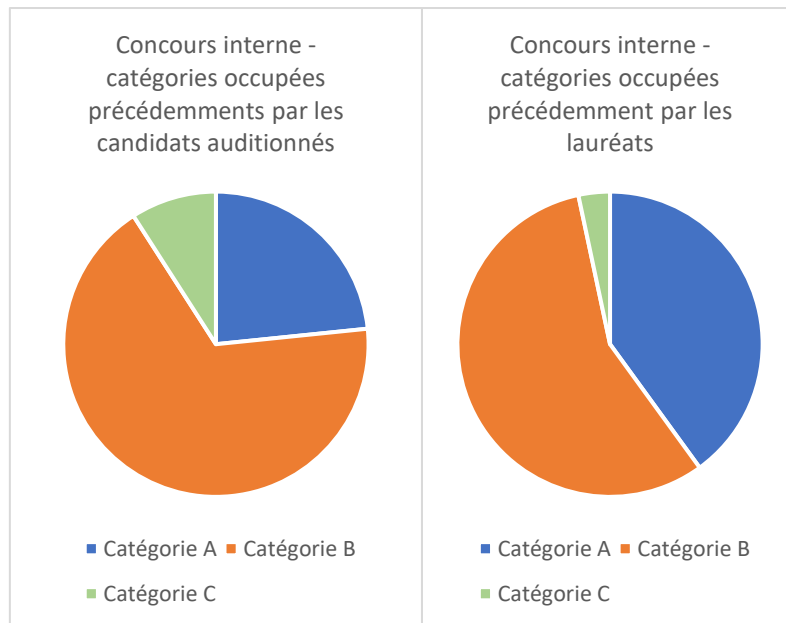


Concours interne

Les fonctionnaires de l'État représentent 79 % des présents aux épreuves écrites, 70 % des admis.

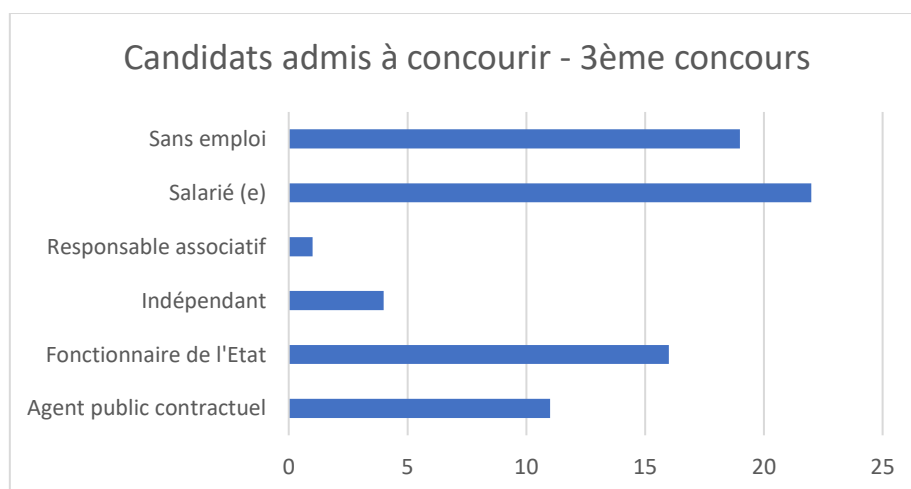


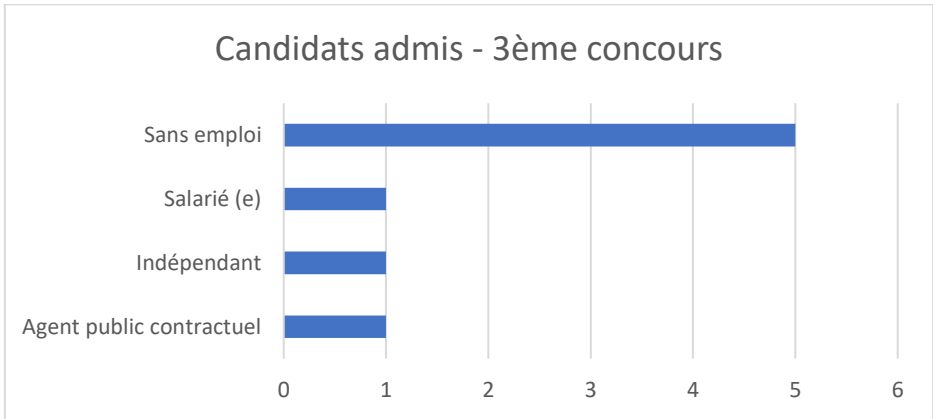
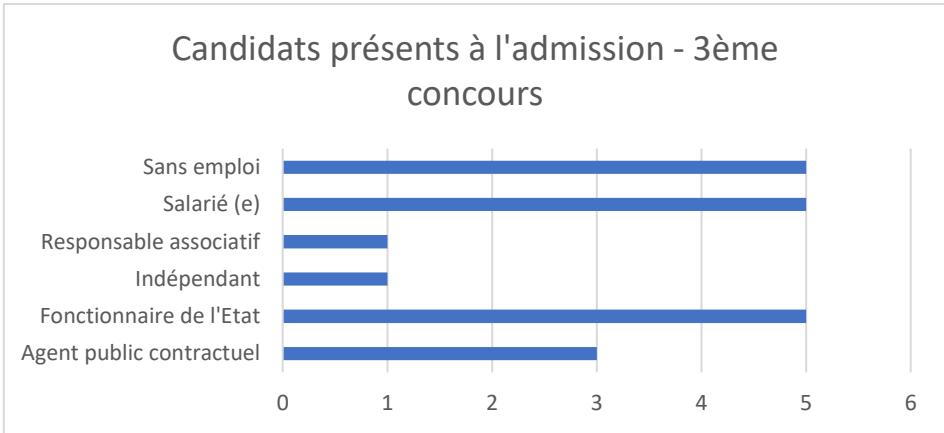
Sur les 77 candidats reçus, 18 occupaient déjà un emploi de catégorie A, 52 un emploi de catégorie B et 7 un emploi de catégorie C.



3^e concours

Un nombre important de candidats admis à concourir disposent d'une expérience dans le public (37 %) doublés d'un parcours dans le privé. Près de la moitié sont salariés dans le secteur privé ou sans emploi. Aucun candidat, en revanche, n'a présenté ce concours au titre d'une expérience d'élu ou de syndicaliste, et un seul au titre de responsable associatif. Les candidats du 3^e concours offrent un profil très diversifié, avec des candidatures pour certaines très éloignées des profils recherchés, pour d'autres des profils dont l'excellence est à noter.





CONCLUSION

Le jury a dans l'ensemble souligné le caractère sérieux des candidats, et leur bonne préparation aux épreuves, permettant de recruter de futurs cadres disposant des qualités, valeurs et compétences requises pour exercer les fonctions d'attaché d'administration, dans des environnements professionnels variés.

Les meilleurs candidats se sont distingués par leur capacité à présenter leur parcours, une argumentation étayée dans les domaines où ils justifiaient d'une expérience professionnelle ou universitaire, à se projeter dans de futures fonctions d'attachés, et à avoir mûri leur projet professionnel.

A l'écrit, une attention doit être portée à la forme, à l'orthographe, et au caractère opérationnel des propositions et des annexes.

A l'oral, les meilleures prestations sont celles :

- qui font apparaître les compétences acquises pouvant être réinvesties dans des missions d'attaché, et une capacité de projection dans les fonctions d'attaché et de futur cadre ;
- qui révèlent la motivation du candidat ;
- avec de bonnes qualités d'expression orales ;

Les candidats doivent pouvoir a minima :

- démontrer qu'ils disposent de repères sur les différents métiers proposés à la sortie de l'IRA et particulièrement aux métiers de l'ASU (adjoint gestionnaire en EPLE notamment)
- répondre sur l'organisation territoriale de l'État et sur les grandes politiques publiques

Le jury a pu auditionner des candidats curieux, volontaires, mais aussi doués de bon sens et de pragmatisme. Ceux qui ont su se révéler ont fait preuve de capacités d'adaptation et de décision qui sont attendues par le jury et par les futurs employeurs.

Les résultats obtenus témoignent à nouveau de la nécessité d'une préparation complète, qui puisse appréhender à la fois les univers professionnels proposés en sortie d'IRA, les connaissances administratives de base pour envisager un emploi de cadre dans la fonction publique, et les qualités managériales et comportementales qui permettent de se projeter dans de tels métiers.

La présidente du jury

Isabelle Roux-Trescases

ANNEXE

Composition du jury (arrêté du 09 mars 2022)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transformation et de la fonction publiques

Arrêté du 9 mars 2022

fixant, au titre de la session de printemps 2022, la composition des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration

La ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2021 portant ouverture de la session de printemps 2022 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (entrée en formation au 1er septembre 2022),

Arrête :

Article 1er

Sont nommés, au titre de la session de printemps 2022, présidents des jurys des concours d'accès à chacun des instituts régionaux d'administration :

Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques, ministère de l'économie, des finances et de la relance, pour l'institut régional d'administration de Bastia ;

M. Emmanuel DUPUIS, administrateur de l'Etat hors classe, directeur de cabinet du président d' Aéma Groupe, pour l'institut régional d'administration de Lille ;

M. François HURARD, inspecteur général des affaires culturelles, ministère de la culture, pour l'institut régional d'administration de Lyon ;

M. Vincent GRENOUILLEAU, administrateur de l'Etat hors classe, chargé de missions à la direction générale de l'aviation civile, pour l'institut régional d'administration de Metz ;

Mme Sophie GALEY-LERUSTE, administratrice générale de l'Etat, cheffe de mission de contrôle général économique et financier, pour l'institut régional d'administration de Nantes.

Article 2

Sont nommés, au titre de la session de printemps 2022, membres des jurys des concours d'accès à l'institut régional d'administration de Bastia :

M. Grégory AUDA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau de la vie associative et des commémorations, direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, secrétariat général pour l'administration du ministère des armées ;

M. Sébastien BACON, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des libertés publiques à la préfecture de la Haute-Corse ;

Mme Morgane BARDOLLE, attachée d'administration de l'Etat, responsable du centre de relation clients RH à la Caisse des dépôts et consignations ;

M. Michael BIGOT, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint-gestionnaire agent comptable au lycée Arthur Rimbaud à Istres ;

M. Fabrice BONICEL, attaché d'administration hors classe de l'Etat, directeur de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement à la préfecture des Bouches du Rhône ;

Mme Marianne CLAIR, attachée principale d'administration de l'Etat, chargée de mission analyse et prospective, direction des patrimoines, de la mémoire et des archives, secrétariat général pour l'administration du ministère des armées ;

M. Damien COUSTAING, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur des affaires financières du Muséum national d'histoire naturelle ;

M. Philippe DELANNAY, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint-gestionnaire au lycée polyvalent Jean Lurçat à Martigues ;

Mme Salomé DELPECH, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des finances locales et de l'intercommunalité à la Préfecture de l'Hérault ;

M. Antoine DE MONTERA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service mutation économique, pôle entreprises, emploi et économie de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse ;

M. Alexandre DORIA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de division des moyens et de l'aide au pilotage à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône ;

M. Paul-André GIANNECCHINI, attaché d'administration hors classe de l'Etat, directeur général adjoint de la ville de Bastia ;

Mme Anaïs LECCIA, attachée d'administration de l'Etat, adjointe-gestionnaire au collège Hector Berlioz à Paris ;

Mme Marine MARTINETTI, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité aides politique agricole commune, service économie agricole à la direction départementale des territoires et de la mer de Haute-Corse ;

Mme Marcelle-Clémence MISSEBOUKPO, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département des formations de santé, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Mme Florence MOMUS-GAMBINI, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe-gestionnaire agente comptable au lycée Giocante de Casabianca à Bastia ;

Mme Péroline PICOT, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe-gestionnaire au collège Guillaume Vento à Menton ;

Mme Malika YSARD, attachée principale d'administration de l'Etat, sous-direction des services marchands, direction générale des entreprises, ministère de l'économie, des finances et de la relance.

.....

Article 7

Les épreuves écrites d'admissibilité sont anonymes. La première épreuve d'admissibilité est notée par deux correcteurs au moins.

Article 8

Les membres dont les noms suivent sont désignés pour remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission :

M. Paul-André GIANNECCHINI, attaché principal d'administration de l'Etat, directeur général adjoint de la ville de Bastia, pour l'institut régional d'administration de Bastia ;

Mme Mathilde JORET, attachée principale d'administration de l'Etat, directrice adjointe de l'administration et des finances de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour l'institut régional d'administration de Lille ;

Mme Christine KNEUBUHLER, attachée d'administration hors classe de l'Etat, inspectrice santé et sécurité au travail à l'inspection générale des affaires culturelles, ministère de la culture, pour l'institut régional d'administration de Lyon ;

M. Sylvain LECLERC, administrateur de l'Etat, secrétaire général de la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art, ministère de la culture, pour l'institut régional d'administration de Metz ;

M. Christophe VIVIER, attaché principal d'administration de l'État, responsable du pôle offre de services aux usagers, service des retraites de l'Etat, direction générale des finances publiques, pour l'institut régional d'administration de Nantes.

Article 9

Le secrétariat du jury sera assuré par un fonctionnaire de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et par un fonctionnaire de chaque institut régional d'administration.

Article 10

La directrice générale de l'administration et de la fonction publique et les directeurs des instituts régionaux d'administration sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 mars 2022 .

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du bureau du recrutement
et des politiques d'égalité et de diversité,

N. ROBLAIN